

PRÉFET DES YVELINES

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement,
de l'Aménagement et des Transports d'Île de France
Unité départementale des Yvelines

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE SUR LA COMMUNE D'ABLIS

Demande d'autorisation environnementale déposée par la société SEBAIL 78 relative à la construction et l'exploitation d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux et d'un pôle recyclage dans la Zone d'Activités Ablis-NORD II de la commune d'Ablis (78660)

Par arrêté du 28 avril 2021, une enquête publique conjointe d'une durée de 34 jours est organisée **du 28 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus** sur la demande de construction et d'exploitation présentée par la société SEBAIL 78 en vue d'exploiter un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux et un pôle recyclage sur la commune d'Ablis (78660) dans la Zone d'Activités Ablis-NORD II.

Le dossier mis à l'enquête comporte notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire.

A l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

A l'issue de la procédure, le Président de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires pourra délivrer le permis de construire pour la commune d'Ablis, ou en refuser la demande.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2021> ;

- sur support papier, à la mairie d'Ablis aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public ;

- sur un support informatique, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT) – unité départementale des Yvelines (35 rue de Noailles à Versailles) aux jours et heures d'ouverture du service au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairie d'Ablis . Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la Mairie d'Ablis, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur. Elles seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions au commissaire enquêteur du 28 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus par courrier électronique à l'adresse suivante : drie-cconsultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture des Yvelines sus-mentionné, dans les meilleurs délais.

Monsieur Michel GENESCO, consultant en environnement et gestion des risques (en retraite), est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaiteront à la mairie d'Ablis aux dates et heures suivantes :

- Lundi 28 juin 2021 de 09 h 00 à 12 h 00
- Mercredi 7 juillet 2021 de 14 h 00 à 17 h 00
- Lundi 12 juillet 2021 de 09 h 00 à 12 h 00
- Jeudi 22 juillet 2021 de 14 h 00 à 17 h 00
- Samedi 31 juillet 2021 de 09 h 00 à 12 h 00

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de Madame Caroline DENOVIERS – responsable de programmes au 01 44 94 94 72 ou 06 18 36 27 31.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la mairie d'Ablis, à la DRIEAT - UD78 et sur internet à l'adresse susmentionnée pour la consultation du dossier d'enquête, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.